



Recupération de son permis

Par **sandrine**, le **02/12/2008** à **20:46**

Bonjour,

mon ami a repassé une visite médicale, pour renouveler son permis après une annulation le mois dernier.

Il a reçu son nouveau permis de conduire.

Mais voilà qu'aujourd'hui il reçoit une convocation a la gendarmerie. Je les ai appele car il n'a pas pu s'y rendre ce jour. J'ai demande au monsieur de quoi il s'agissait, il etait pas très sur de lui , mais cela concernait son permis.

Il va donc y aller lundi prochain, mais on se demande de quoi il s'agit car ilm n' fait aucune infraction.

merci de nous éclairer

Par **Tisuisse**, le **02/12/2008** à **23:16**

Bonjour,

Je ne saisi pas très bien le sens de votre demande. Pouvez vous nous en dire plus.

En effet, on ne peut pas récupérer son permis après une annulation, on doit en repasser les épreuves. On récupère son permis après une rétention administrative ou après une suspension judiciaire une fois que le temps de rétention ou de suspension est achevé, et sous certaines réserves. Donc, je pense qu'il a fait l'objet de l'une de ces 2 dispositions. D'où ma demande de renseignements complémentaires.

Par **sandrine**, le **06/12/2008** à **19:50**

en fait il a repasse toutes les epreuves il y a deux ans et la ct pour renouveler ce nouveau permis.
mais maintenant il est convoque a la gendarmerie.

Par **Tisuisse**, le **07/12/2008** à **08:02**

Vous n'avez pas répondu à ma question car, dans votre 1er message vous écriviez : "[fluo]" ... renouveler son permis après une annulation le mois dernier."[/fluo]
Vous parliez bien d'une annulation, or l'annulation ne peut être que judiciaire. Vos explications semblent confuses. Si vous nous détailliez votre affaire, on connaîtra mieux votre situation pour vous répondre de manière efficace.

Par **sandrine**, le **07/12/2008** à **10:26**

en 2001, il a eu une annulation de permis.
Il a rendu son permis le jour ou il a été convoqué au tribunal.
Il a pu repasser son permis qu'en septembre 2004.
En septembre 2004, la gendarmerie est venue a la maison en lui disant de redonner son permis car il ne l'avait jamais donné. erreur, il semblerait qu'il n'ai jamais signé le papier car il ne l'avait pas "retrouvé" alors qu'il a toujours habitait au mm endroit.
Il redonne donc ce "nouveau" permis et attend les 10 mois, comme convenu.
On ne lui rend pas son permis.
En 2006, il se rends au tribunal car il ne comprend plus rien, on lui dit que son permis est bien valide. Donc il repasse une visite médicale en février.
En 2008 il renouvelle donc son permis.
Et aujourd'hui, il se voit convoquer à la gendarmerie a propos de son permis de conduire.
cette histoire est vraiment très étrange ca fait quand plus de 7 ans que tout a commence et là nous avons peur de ce qu'ils peuvent nous sortir.